



# COMPTE RENDU

## Comité Technique de Réseau SSA

Le Comité Technique de réseau du Service de Santé des Armées s'est réuni le 2 juin 2016 sous la présidence du Directeur Central, le Médecin Chef DEBONNE.  
La délégation FO était composée de Dominique NEDELEC (HIA Clermont-Tonnerre) et Norbert FAURE (HIA Robert Picqué).

### ✚ Plan de recrutement 2016

- Budget Opérationnel de Programme (BOP) SSA : 76 recrutements : 45 concours, 21 contractuels article 4, 10 reconversions militaires (L41-39).
- BOP Service des Ressources Humaines Civiles : 33 concours, 28 reconversions militaires (L 41,39).

### ✚ Dissolution des Directions Régionales du Service de Santé des Armées (DRSSA)

Les DRSSA seront dissoutes à partir de 2017. Cette décision découle de la nouvelle organisation de la médecine des forces et de la création des nouveaux Centres Médicaux des Armées Nouvelle Génération (CMANG).

Une directive, en cours de rédaction, sera publiée début septembre.

Les personnels concernés par cette restructuration bénéficieront du PAR et seront prioritairement reclassés dans les CMANG de leur DRSSA d'origine.

### ✚ Travail du dimanche et jours fériés

Le travail les dimanches et jours fériés des personnels paramédicaux relève du régime commun applicable à l'ensemble des personnels du ministère.

**De plus, les personnels paramédicaux bénéficient d'un cumul indemnité forfaitaire/repos compensateur pour le travail effectué un jour férié à hauteur du volume d'heures travaillées ce jour-là.**

### ✚ Point sur le modèle SSA 2020

Le directeur central passera dans tous les HIA pour présenter les mesures et les postes restructurés.

Il a indiqué que la déflation prévue pour 2019 pourra se déplacer dans le temps pour permettre à tous les personnels de se positionner.

Les hôpitaux « plates-formes » vont monter en puissance, quant aux hôpitaux « hors plate-forme » ils verront leurs effectifs diminuer mais resteront « essentiels pour la survie du service ».

Les chiffres des effectifs restructurés jusqu'en 2019, voire plus tard, vous seront communiqués lors de son passage dans votre hôpital. Monsieur le directeur est persuadé que cette réforme a sauvé la composante hospitalière du service et peut être pérenne pour au moins 10 années (mais avec une conséquence désastreuse pour les personnels civils).

Un dispositif d'accompagnement personnalisé sera mis en place dans les hôpitaux de Brest, Metz, Lyon, et Bordeaux. Il permettra aux personnels de pouvoir se préparer, se former à d'éventuels nouveaux postes.

### COMMENTAIRE



FO demande en ce sens que des postes soient réservés pour les personnels civils et notamment tous les postes de soutien tenus par des militaires qui ne partent pas en opérations extérieures.

FO, qui a revendiqué la civilianisation, veut voir enfin initier un rééquilibrage des effectifs civils et militaires sur certaines fonctions et constate qu'elle a du mal se mettre en place.

Enfin, FO demande à l'administration de faciliter le changement de BOP et de direction d'emploi des personnels, et notamment des paramédicaux.

Le directeur central a indiqué que cela allait être une période difficile et que l'on ne laisserait tomber personne... pour cela il faut se donner les moyens !!!

### ✚ Conclusion

Cette réforme est la conséquence de la politique de destruction d'emploi public engagée depuis des années.

FO ne pratiquera pas de cogestion mais accompagnera les personnels dans cette difficile épreuve.

FO sera vigilante et défendra vos intérêts matériels et moraux.

Paris, le 10 juin 2016



# DÉCLARATION LIMINAIRE

## Comité Technique de Réseau SSA

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs,

Nous sommes conscients de la situation générale de la France et des difficultés de nos gouvernants à prendre les bonnes décisions, confondant dialogue social avec abus de pouvoir et passage en force de textes mettant en danger le droit du travail, avec des conséquences sur le statut général des fonctionnaires et sur les textes régissant les ouvriers d'état.

FO comprend que dans le cadre de votre intervention il y a quelques jours, vous nous avez demandé d'être discrets et de ne rien rapporter aux camarades du SSA, pour des raisons que l'on pouvait admettre ; nous nous y sommes tenus.

Nous le comprenons parce que c'est à vous qu'il revient d'expliquer à vos personnels ce que vous voulez en faire ; l'avenir du SSA (Ets PF et HPF) est de votre responsabilité, nous sommes fidèles à nos engagements.

Il faut admettre que la déflation, le transfert, les accords, le protocole... nous n'y sommes pas prêts, quel que soit le statut ou le régime du personnel.

Dans ce CTR, même si nous sommes convaincus que la survie du SSA aujourd'hui est plus qu'incertaine et sommes réalistes sur le fait qu'il n'y pas de plan B (« c'est ça ou t'es mort », merci pour le menu de la journée !), nous aborderons :

- les filières,
- la finalisation des accords BACHELOT,
- certains textes de transposition qui sont toujours en attente,
- les parcours professionnels,
- le PPCR, sur lequel nous nous sommes déjà beaucoup exprimés... FO est contre ce protocole qui achèvera les statuts particuliers, rien que ça !
- les distorsions d'emploi de certaines catégories de personnels et principalement des paramédicaux.

Il n'est pas possible de tenir ce comité technique sans parler de la considération des personnels du SSA, qui éprouvent les plus grandes difficultés pour la recherche de postes, suite au plan de restructuration des hôpitaux des armées.

Alors que les Commissions Locales de Restructuration sont en cours ou ont eu lieu, beaucoup d'agents n'ont toujours pas retrouvé de poste !

Les agents paramédicaux, ouvriers d'état ou fonctionnaires des HIA, sont considérés comme des personnels de « seconde zone » ; en effet, les agents paramédicaux ne sont pas rémunérés sur un BOP unique mais sur un BOP « réservé » au SSA... Exemple : la DCSSA ne souhaite pas rétribuer un agent affecté au CAMID et le

réfèrent RHPC Grand Ouest n'est pas en mesure de réserver une suite favorable à des demandes de mobilité des agents restructurés... dorénavant le recrutement des ACSHQ doit être identifié au plan de recrutement.

Le service du commissariat des armées n'a pas ouvert de droit en 2016, ce qui est discriminatoire à l'encontre de ces personnels ; quelle est votre position sur ce sujet ?

Les futurs partenariats avec les CHU et les établissements de santé dans le cadre du projet SSA 2020 et la création des Groupement Hospitalier de Territoire vont entraîner une modification des conditions de travail et d'horaires pour cause de fonctionnements différents (travail en 12 heures, récupérations, RTT, cotisations).

En ce qui concerne la représentation au sein des conseils d'administration : FO demande que, dans ces conventions, le SSA soit représenté par sa direction (ce qui est fait) et par des représentants du personnel civil, ce qui n'est pas prévu actuellement (cf. convention Toulon).

Suite à la dernière CAPL AS-ASHQC, FO se félicite que le Conseil d'Etat ait diligenté le SSA pour effectuer le recensement de tous les agents ayant travaillé au « lit du patient » pour la période allant de 2009 à 2015, pour une prise en compte rétroactive de la catégorie active dans le cadre du départ à la retraite des agents. Nous redemandons que les TPC du SSA passent également, comme dans la Fonction Publique Hospitalière, en catégorie active.

Nous sommes dans un contexte très difficile, mais toujours ouverts au dialogue social. Nous voulons seulement, Monsieur le Directeur, LA VÉRITÉ.

Merci de votre attention.

*Paris, le 2 juin 2016*